

Date d'édition/ Date de révision : 05/20/2020
Date de publication précédente : 05/22/2017
Version : 2.0



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

YaraBela AXAN 27-0-0 Plus 3.7%S

Section 1. Identification

Identificateur de produit : YaraBela AXAN 27-0-0 Plus 3.7%S
Type de produit : Solide (granulés)
Code du produit : PA26AG

Utilisations

Domaine d'application : Applications professionnelles
Utilisations : Fertilisants.

Fournisseur

Données relatives au fournisseur : Yara Canada Inc.

Adresse

Rue : 1874 Scarth Street
numéro : Ste 1800
Code postal : S4P 4B3
Ville : Regina
Pays : Canada

Téléphone : +1 306 525 7600
N° fax : +1 306 525 2942
Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : yna-hesq@yara.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : US: Chemtrec 24-hours Emergency Response: 1-800-424-9300
Canada: 24 Hour Emergency service, Canutec 613-996-6666

Organisme consultatif/centre antipoison national

Nom : Poisons and Drug Information Service
Téléphone : +1 403 944 1414, (800) 332 1414 (Alberta only)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH**Pictogrammes de danger**

:

**Mention d'avertissement**

:

Attention

Mentions de danger

:

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence**Prévention**

:

P282

Porter une protection oculaire.

P264

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention

:

P305

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337

Si l'irritation des yeux persiste:

P313

Obtenir des soins médicaux.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients**Substance/préparation**

:

Mélange

Nom des ingrédients	Numéro CAS	% (p/p)
nitrate d'ammonium	6484-52-2	76.7367

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer abondamment à l'eau courante. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, larmoiement, rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser de très grandes quantités d'eau pour l'extinction.
- Agents extincteurs inappropriés** : Ne PAS utiliser d'extincteur chimique ni de mousse ou d'essayer d'étouffer le feu avec de la vapeur ou du sable.
- Dangers spécifiques du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes d'azote, oxydes de soufre, oxyde/oxydes de métal, ammoniac, Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits., En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement.
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque** : Non explosif.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le

produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Si le produit déversé est contaminé par une matière incompatible (voir la section 10), mener une évaluation des risques afin d'identifier quels sont les équipements et les méthodes appropriés à cette situation spécifique ainsi que la nature des contaminants. Éviter la formation de poussière. Utiliser un aspirateur avec un filtre HEPA réduira la dispersion de la poussière. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Si le produit déversé est contaminé par une matière incompatible (voir la section 10), mener une évaluation des risques afin d'identifier quels sont les équipements et les méthodes appropriés à cette situation spécifique ainsi que la nature des contaminants. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

N'est pas prévu pour la consommation humaine ou animale.

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes

travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Tenir éloigné de : Les substances organiques, huile et de graisse.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

- : Aucune.

Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

- : Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/faciale

- : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.

Recommandé: Lunettes à coques bien ajustées,

Protection de la peau

- | | | |
|---|---|---|
| Protection des mains | : | Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Pour des applications générales, nous recommandons généralement d'utiliser des gants d'une épaisseur supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un indicateur fiable de résistance des gants à un produit chimique spécifique. En effet, la perméabilité du gant dépendra de la composition précise du matériau de ce dernier. |
| Protection du corps | : | L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus. |
| Autre protection pour la peau | : | Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit. |
| Protection respiratoire | : | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. |
| Équipement de protection individuelle (Pictogrammes) | : |   |

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- | | | |
|--|---|--|
| État physique | : | Solide [granulés] |
| Couleur | : | Beige., |
| Odeur | : | Inodore. |
| Seuil olfactif | : | Indéterminé. |
| pH | : | 7 [Conc.: 10 g/l] @ 20 °C (20 °C) |
| Point de fusion/congélation | : | Se décompose: > 170 °C |
| Point d'ébullition/condensation | : | Se décompose lorsque chauffé. |
| Température de sublimation | : | Se décompose lorsque chauffé. |
| Point d'éclair | : | Non pertinent pour les substances inorganiques. / Facilement biodégradable |

Taux d'évaporation	: Indéterminé.
Inflammabilité (solides et gaz)	: Ininflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: Seuil minimal: Indéterminé. Seuil maximal: Indéterminé.
Tension de vapeur	: Indéterminé.
Densité relative	: Indéterminé.
Solubilité	: Indéterminé.
Solubilité dans l'eau	: > 1,000 g/l @ 25 °C (25 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Indéterminé.
Température d'auto-inflammation	: Indéterminé.
Température de décomposition	: > 170 °C (> 170 °C)
Viscosité	: Dynamique: Indéterminé. Cinématique Indéterminé. e:
Caractéristiques d'explosivité	: Non explosif.
Propriétés oxydantes	: Aucun

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques.
Matériaux incompatibles	: les alcalins les matières combustibles, matières réductrices, les substances organiques, les acides
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition	Références
nitrate d'ammonium					
	OECD 401 DL50 Orale	Rat	2,950 mg/kg	Non applicable.	CSR
	OECD 402 DL50 Cutané	Rat	> 5,000 mg/kg	Non applicable.	

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition	Références
nitrate d'ammonium					
	OECD 405 Yeux	Lapin	Irritant		CSR

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Références
nitrate d'ammonium				
	OECD 429 Peau	Souris	Non sensibilisant	

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Détail de l'essai	Résultat	Références
nitrate d'ammonium				
	OECD 473	Mammalian	Négatif	CSR

		Toxicity - Genotoxicity - In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test or Mammalian Bone Marrow Chromosomal Abberation Test or Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test In vitro		
	OECD 471	Bactéries In vitro	Négatif	IUCLID

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition	Références
nitrate d'ammonium					
	OECD 422 Orale	Rat	Effets sur la fertilité-Négatif Développement- Négatif NOAEL > 1500 mg/kg bw/jour	28 jours	CSR

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Aucun effet important ou danger critique connu.

Risque d'absorption par aspiration

Aucun effet important ou danger critique connu.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, larmoiement, rougeur
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition	Références
nitrate d'ammonium					
	OECD 422 Chronique NOAEL Orale	Rat	256 mg/kg	28 jours	CSR
	OECD 412 Subaigu NOEC Inhalation	Rat	> 185 mg/m ³	2 semaines 5 heures par jour	CSR

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur ou via l'allaitement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres effets : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, larmoiement, rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	3,844.3 mg/kg

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition	Références
nitrate d'ammonium					
	Aiguë CL50 Eau douce	Poisson	447 mg/l	48 h	CSR
	Aiguë CE50 Eau douce	Daphnie	490 mg/l	48 h	CSR
	Aiguë CE50 Eau salée	Algues	1,700 mg/l	10 d	CSR

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Persistance et dégradation

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Potentiel de bioaccumulation

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Produit

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

Regulation: UN Class	
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies approprié	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.
Renseignements complémentaires	
<u>Dangers pour l'environnement</u> : Non.	

Regulation: IMDG	
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies approprié	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.
Renseignements complémentaires	
<u>Polluant marin</u>	: Non.

Regulation: IATA	
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies approprié	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.
Renseignements complémentaires	
<u>Polluant marin</u>	: Non.

Réglementation: Classification pour le DOT	
14.1 Numéro ONU	
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.
14.3 Classe de danger relative au transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Dangers environnementaux	Non.
Autres informations	
<u>Polluant marin</u>	: Non disponible.

Réglementation: Classe TMD	
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.

14.3 Classe de danger relative au transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Dangers environnementaux	Non.
Autres informations Non applicable. <u>Dangers environnementaux</u> : Non.	

14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur : Transport avec les utilisateurs locaux : S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

IMSBC

Bulk cargo shipping name : AMMONIUM NITRATE, BASED FERTILIZER (non-hazardous)

Class : Non applicable.

Groupe : C

Marpol V : Non-HME

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non applicable.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: nitrate d'ammonium

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Liste des stocks

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

EINECS/ELINCS européen (Répertoire/Liste européen(ne) des produits chimiques commercialisés): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Légende des abréviations	: ADNR/ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration bw = Masse corporelle SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association internationale du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogK _{ow} = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses SUSMP - Standard Uniform Schedule of Medicine and Poisons SGG = Groupe de séparation NU = Nations Unies
---------------------------------	---

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul

Sources de données clés	: EU REACH ECHA/IUCLID5 CSR. National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical Substances. Sphera Solutions Inc., 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada.
--------------------------------	--

Historique

Date d'impression	: 02/01/2021
Date d'édition/Date de	: 05/20/2020

révision

Date de publication : 05/22/2017
précédente

Commentaires à l'issue de la : Les sections suivantes comprennent de nouveaux
révision renseignements ou des renseignements mis à jour : 2, 3, 8,
 11.

Version : 2.0

Élaborée par : Yara Chemical Compliance (YCC).

|| Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.